

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Norbert Luisier pour la construction d'un cabanon de jardin sur la parcelle n° 17422, folio n° 97, zone R3, lieu-dit Les Rosays à Villette, coord. 2582720/1103445

M. Hervé Baillifard et Mme Véronique Coppey par le bureau d'architecture Yves Coppey pour la construction de 2 villas mitoyennes avec aménagement de places de parc extérieures sur la parcelle n° 14499, folio n° 44, zone R3, lieu-dit Grands-Vergers à Bruson, coord. 2583230/1101340

M. Pierre Yves May pour la reconstruction d'un mayen après incendie sur la parcelle n° 1579, folio n° 134, zone Mayen, lieu-dit Les Luis à Verbier, coord. 2582940/1106060

M. Justin Murisier par le bureau d'architecture Grégoire Farquet et Antoine Doms pour la transformation d'une grange en habitation sur la parcelle n° 10226, folio n° 103 (100), zone V1, lieu-dit Prarreyer d'en Haut à Prarreyer, coord. 2583650/1101730 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

M. Jean-Louis Bruchez par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour l'agrandissement d'une étable sur la parcelle n° 20201, folio n° 53, hors zone à bâtir, lieu-dit Cornatzon à Lourtier, coord. 2585800/1100600 (Projet selon art. 24 LAT)

M. Gérald Vaudan pour la rénovation de la toiture avec isolation sur la parcelle n° 11018, folio n° 104, zone V2, à Champsec, coord. 2584875/1100640

M. Christian Amstutz pour la construction d'un cabanon de jardin sur la parcelle n° 16330, folio n° 26, hors zone à bâtir, lieu-dit Les Colonnes à Verbier, coord. 2582825/1104620 (Projet en dérogation à l'art. 24 LAT)

Mont Fort Développement SA par le bureau Alp' Architecture Sàrl pour la modification du projet n° 066.12 autorisé le 30.10.12 (transformation avec démolition partielle d'un bâtiment en habitation) sur la parcelle n° 12805, folio n° 96, zone V1, au Châble, coord. 2582390/1103110

M. Angelin Luisier pour l'agrandissement d'un chalet sur la parcelle n° 10383, folio n° 104, zone V2, à Versegères, coord. 2584180/1101650

M. Zdenek Bakala par le bureau d'architecture Design Paysage Sàrl pour la modification des aménagements extérieurs avec construction d'un grenier et modification de l'implantation

d'une œuvre d'art sur la parcelle n° 4814, folio n° 144, zone T3, lieu-dit Les Esserts à Verbier, coord. 2584515/1105930

La Banque Cantonale du Valais par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la pose de cabanon/bureaux provisoires sur la parcelle n° 4017, folio n° 1, zone T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583680/1104940

M. Samuel et Mme Corinne Filliez par le bureau CPJ Architecture pour la construction d'une habitation familiale avec couvert à voitures, la pose de panneaux solaires en toiture et la pose d'un jacuzzi sur la parcelle n° 14485, folio n° 101, zone V2, lieu-dit Grands Vergers à Bruson, coord. 2583080/1101445

La Commune de Bagnes pour la pose d'un WC public sur la parcelle n° 115, folio n° 129, zone de Constructions et d'installations publiques, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583650/1104920

M. Pierre André Besse pour la modification du projet n° 354.05 autorisé le 13.09.2006 (transformation d'une grange en habitation) et la pose de panneaux solaires en toiture sur la parcelle n° 33697, folio n° 49, zone Mayen, lieu-dit La Voivre aux Mayens de Bruson, coord. 2581995/1100835

M. Zdenek Bakala par le bureau d'architecture G Comina SA pour la modification du projet paru au BO n° 9 du 01.03.2013 (ajout d'une buanderie au rez inférieur d'une habitation existante) sur la parcelle n° 4814, folio n° 144, zone T3, lieu-dit Les Esserts à Verbier, coord. 2'584'515/1'105'930

M. Pierre Chappuis par le bureau d'architecture Michel Perraudin pour la rénovation et l'agrandissement d'un mayen sur la parcelle n° 21474, folio n° 40, zone Mayen, lieu-dit Les Creux à Sarreyer, coord. 2586040/1101450

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.